

Le légaliste

VEXIS MAYOTTE

Annonce n° 2027
Type Constitution de société
Parution web 18/03/2026
Parution print 18/03/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260318.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/03/2026 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

VEXIS MAYOTTE

Capital : 7000,00

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable de son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Siège social : 40 Avenue Abdoul-Bastoi Omar 97600 Mamoudzou.

Président(e) : M. MORA Marcel Amisse pour une durée de 99 ans demeurant 7 Rue du Brigadier Voituret 69007 Lyon. Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.